Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_126-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Thierry BURLOT donne pouvoir à M. Michel MOREL
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE

Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

MARCHES PUBLICS

DELIBERATION N°2026/126 - ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA QUALITE DES REJETS DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE DINARD - (2026-10) – BUDGET VILLE – SECTION INVESTISSEMENT

Présents : 28 **Représentés : 05** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_126-DE

La ville de Dinard a réalisé un schéma directeur assainissement collectif des eaux usées à l'échelle communale, qui a été validé en 2019.

Les principaux objectifs du programme de travaux retenus dans le cadre du Schéma Directeur d'assainissement EU de Dinard visent notamment à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade et la reconquête de la qualité des sites de pêche à pied du littoral dinardais, et d'une manière générale à la préservation de l'écosystème marin.

La mise en œuvre du programme de travaux vise la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement :

- Au niveau de la station d'épuration, le respect des normes de rejet bactériologiques en sortie de traitement,
- Au niveau du réseau de collecte, la réduction de la fréquence de débordement d'effluents non traités au milieu marin.

Un marché de maitrise d'œuvre a été lancé le 24 mars 2026, sous forme de procédure formalisée, pour des travaux d'amélioration de la qualité des rejets de la station de traitement des eaux usées de la Ville de Dinard, en application de l'article R2124-2 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de la consultation prenant fin le 24 avril 2026, quatre offres ont été reçues :

- OKARE INGENIERIE
- SCE
- ARTELIA
- CABINET BOURGOIS

Après présentation et analyse des offres établie par l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage GETUDES, la Commission d'appel d'offres qui s'est réunie en Mairie le 17 juin 2026 a décidé d'attribuer le marché au prestataire suivant :

- SCE :

  ↳ Le pourcentage de rémunération des honoraires de la maîtrise d'œuvre a été fixé à **3,25 %**
  Comprenant la mission de base et la mission complémentaire 1 : l'OPC (ordonnancement, pilotage et coordination).

  ↳ Pour une enveloppe travaux estimée à ce stade à 2 500 000 € HT
  Ce montant est susceptible de varier au regard de l'avancement de l'étude de maîtrise d'œuvre

  ↳ En conséquence, la rémunération provisoire du maître d'œuvre, montant du marché faisant l'objet de la présente délibération s'élève à 81 250,01 € HT de mission de base et 2 340,00 € HT d'OPC, soit un montant total de **83 590,01 € HT, 100 308,01 € TTC.**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1531.1 ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_126-DE

Vu le code de la commande publique, (ordonnance 2018-074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018) ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement de la Ville de Dinard ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer le marché à SCE pour un :

- pourcentage de rémunération des honoraires fixé à ----------3,25 %
- pour une enveloppe travaux estimée à ce stade à ---------- 2 500 000 € HT,
- soit un montant total de rémunération provisoire de -- 83 590,01 € HT, 100 308,01 € TTC.

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents afférents à ce marché au nom de la Commune.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD
ILLE-ET-VILAINE

Nathalie ROBLOT — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le - 2 JUIL. 2026